

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE**

3 JUIN 2021

**PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE**

La tenue d'assemblée publique de consultation n'étant pas autorisée et ne pouvant avoir lieu, en raison de l'état d'urgence sanitaire, tel qu'annoncé dans l'avis public du 19 mai 2021, seule la consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours prévaut. Le projet de règlement, ainsi que la cartographie ont été rendus disponibles au bureau de la Municipalité et sur le site Internet dès le 19 mai 2021 jusqu'au 3 juin 2021 inclusivement.

Le projet de règlement modifiant le règlement numéro 644 a pour objet de créer la nouvelle zone 319-1, zone bien précise qui pourra faire l'objet de demande pour autoriser la construction d'habitation unifamiliales en rangée de 3 logements une fois le prolongement de rue effectué.

Aucun commentaire et aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de ce projet de règlement, ainsi il n'y a pas eu d'objection au projet de règlement.

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
